



Athlétisme Calade Val de Saône

Athle.acvs@free.fr
<http://athle-acvs.fr>

Entente Athlétique Villefranche
 Stade Lemouton - 43, rue Mirabeau
 69400 Villefranche S/Saône
 Tél : 04-74-62-94-14
 Portable 06-63-37-20-03

Dons aux Associations - CERFA 11580*03 Article 200 du Code Générale des Impôts (CGI)

L'administration fiscale autorise les adhérents, ou toutes personnes, à faire un don à une association sportive avec la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de la valeur du don.

Dans ce cas, elle autorise l'association receveuse à accorder une réduction du prix de la cotisation à hauteur de 25 %, plafonnée à 60 €.

Exemple :

Pour un adhérent devant payer une cotisation de 295 € (prix d'une adhésion CAS) et faisant un don de 150 € la somme versée à l'association sera :

1 ^{er} chèque : cotisation :	235 €	(295 - (25% de 295 = 73,75) plafonné à 60 €)
2 ^e chèque : don :	150 €	
soit au total :	385 €	

Lors de sa déclaration d'impôts sur le revenu de l'année en cours, l'adhérent notera un don à association de 150 €. Il lui sera alors accordé une réduction d'impôt de 99 € (66 % de 150).

Au final, son adhésion lui reviendra à : 385 - 99 = **286 €**, soit **un gain global de 9 € pour lui et une recette supplémentaire de 90 € (385 - 295) pour l'association.**

Ces recettes supplémentaires vont permettre à votre club :

- 1 – d'optimiser la structure d'encadrement des athlètes (Formation des animateurs et des entraîneurs)**
- 2 – de permettre et de favoriser les déplacements en compétition de nos athlètes (chp régionaux et nationaux)**
- 3 – de pouvoir maintenir les emplois des salariés du club.**

	1 ^{er} chèque			2 ^e chèque			
Type Lic	Si vous faites un Don de	Le club vous fait un Réduction de	Prix licence original	Vous payez donc l'adhésion à	Votre Réduction d'impôts est de	Soit un coût Total adhérent	Soit Bénéfice adhérent
Santé Loisir	150,00 €	60,00 €	295,00 €	235,00 €	99,00 €	286,00 €	9,00 €
Compétition	135,00 €	53,00 €	215,00 €	162,00 €	89,10 €	207,90 €	7,10 €
Renouvellement Santé loisirs	150,00 €	60,00 €	266,00 €	206,00 €	99,00 €	257,00 €	9,00 €
Renouvellement Santé loisirs 5 ans	150,00 €	59,00 €	239,00 €	180,00 €	99,00 €	231,00 €	8,00 €
Renouvellement Compétition	100,00 €	40,00 €	160,00 €	120,00 €	66,00 €	154,00 €	6,00 €
Hors Stade	90,00 €	35,00 €	143,00 €	108,00 €	59,40 €	138,60 €	4,40 €

Merci de votre aide.
 Le Bureau de l'EAV.

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : Entente Athlétique de Villefranche

Adresse :

N° 43 Rue Mirabeau - Stade Jean Lemouton

Code postal 69400 Commune VILLEFRANCHE S/Saône

Objet : La pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 10/03/1969, publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....